

M. DONNELLY: Ces chiffres sont à la page 22 du rapport du Pacifique-Canadien.

R. ROSS: J'ai vérifié les chiffres de 1939.

M. DONNELLY: Ces données de 1940 sont comparées à nos propres chiffres pour 1940. Je crois qu'il est bon de comparer ces chiffres.

M. ROSS: Oui.

M. ARMSTRONG: Les revenus du Pacifique-Canadien pour le transport des marchandises se sont établis à \$134,659,475 en 1940, suivant leur rapport.

M. ROSS: Ce sont les revenus bruts.

M. DONNELLY: Est-ce à la page 22?

M. ARMSTRONG: La page 36.

M. DONNELLY: Du rapport du Pacifique-Canadien.

M. ARMSTRONG: La page 36 du rapport du Pacifique-Canadien.

M. DONNELLY: Quand j'ai soulevé la question du Pacifique-Canadien, je consultais la page 22.

M. ROSS: J'y relève un écart d'un million de dollars.

M. ARMSTRONG: Il y a là deux chiffres différents. Je ne sais pas en quoi consiste l'écart.

M. MAYBANK: Oui; 134 et 135.

M. ROSS: Alors, pouvons-nous prendre les chiffres de 1939?

M. ARMSTRONG: Nous ne pouvons vous dire en quoi consiste la différence mais à la page 36 du rapport du Pacifique-Canadien il y a des chiffres qui mettent en regard les recettes du transport des marchandises pour 1939 et 1940. Les recettes de 1940 sont établies à \$134,659,475, et celles de 1939, à \$119,347,237.

M. MAYBANK: Une augmentation de tout près de 13 p. 100.

M. DONNELLY: A la page 22, cette compagnie donne le chiffre de ses revenus pour le transport des marchandises, des voyageurs, du courrier et des messageries.

M. MAYBANK: C'est précisément la même phraséologie. Je crois que le mot "bruts" y est employé quelque part.

Le PRÉSIDENT: Ma foi, messieurs, il s'agit en réalité d'étudier le rapport du National-Canadien.

M. NICHOLSON: Je voudrais poser une question avant que vous ne passiez à un autre sujet, monsieur le président. Il s'agit des tarifs-marchandises sur les débris métalliques. A la suite des appels lancés par le ministère des Services nationaux de guerre, un grand nombre de gens ont amoncelé des débris de fer le long des voies d'évitement dans l'Ouest canadien. Le ministère des Services nationaux de guerre dit que ces débris métalliques ne sont pas transportés parce qu'il ne peut obtenir des taux de transport réduits, que les taux de transport sont si élevés que ces débris ne valent à peu près rien en tant qu'il s'agit des endroits locaux d'expédition. Je me demande si ces débris peuvent être transportés là où ils peuvent être utilisés? Quelle est la ligne de conduite en ce qui concerne la réduction des tarifs-marchandises pour ces fins?

M. MAYBANK: Dans les environs de Winnipeg, vous avez transporté une certaine quantité de ces débris de fer sur une base d'A.S.C., à titre gratuit, pendant un temps?

M. HUNGERFORD: Nous les recueillons à certains endroits, puis nous en disposons à ces endroits.

M. MAYBANK: Je vous demande pardon?

M. HUNGERFORD: Nous ramassons les débris et les transportons comme matériel A.S.C. à certains endroits indiqués, puis nous les vendons à ces endroits.